

SOUS-PRÉFECTURE DE CASTRES

CASTRES, le 7 novembre 2008

Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie
Affaire suivie par Mme REBELO
Sandrine.rebelo@tarn.pref.gouv.fr
Tel : 05 63 71 55 66
N°

Le Sous-Préfet

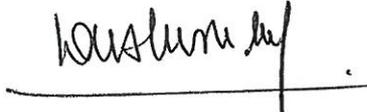
à

Liste des destinataires ci-annexée

OBJET : CLIS Maille Environnement

P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre bonne information, le compte-rendu de la C.L.I.S de la SA MAILLE ENVIRONNEMENT qui s'est tenue le mardi 23 septembre 2008 sur le site de Maille Environnement zone industrielle de Mélou – 103 rue de l'Industrie à Castres.


Jacques TRONCY

DESTINATAIRES

Monsieur le Directeur Régional de la Recherche, de l'Industrie et de l'Environnement
A l'attention de M. Laurent BODY

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement

Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement

Monsieur le Maire de Castres

Monsieur le Maire de Saïx

Monsieur le Maire de Navès

Monsieur le Conseiller Général du canton de Castres Ouest

Messieurs les représentants de la SA MAILLE ENVIRONNEMENT

Madame la Présidente de l'UPNET

Madame la Présidente de l'UMINATE

Monsieur le Président de la société tarnaise de sciences naturelles

Monsieur le Président de l'association de sauvegarde de l'environnement dans le pays rabastinois

Monsieur le Préfet du Tarn
Direction du développement durable
Bureau de l'environnement

SOUS-PRÉFECTURE DE CASTRES

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
DE LA SOCIÉTÉ MAILLE ENVIRONNEMENT

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du 23 septembre 2008 – 9h30
Chez Maille Environnement

Président : M. TRONCY Jacques – Sous-Préfet de Castres

Etaient présents :

M. Jean-Louis BIROS, président directeur général de la S.A. MAILLE ENVIRONNEMENT
M. Stéphane FONTES, directeur de la S.A. MAILLE ENVIRONNEMENT
M. Michel CLAUDE, représentant de l'UPNET-SEPRA
M^{me} Sandrine REBELO, bureau urbanisme et cadre de vie de la sous-préfecture de Castres
M. Marc COUSINIE, Maire de Navès
M. Jean-Paul BOUSQUET, ingénieur principal des études sanitaires de la DDASS
M. Michel CAYRE, représentant de la DDE SIAT Sud Castres
M. Francis AUGÉ, inspecteur des Installations Classées de la DRIRE MIDI PYRENEES
M. Laurent BODY, inspecteur des Installations Classées de la DRIRE MIDI PYRENEES

Etaient excusés :

M. le représentant de la société tarnaise sciences naturelles

Etaient absents :

M. le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement
M. le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
M. le maire de Saix
Madame la Présidente de l'UMINATE
M. le maire de Castres

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance et propose de valider le compte-rendu de la précédente CLIS en raison de l'absence d'observations de la part des membres présents. Il présente l'ordre du jour et donne la parole à M. BIROS, président directeur général de la S.A. MAILLE ENVIRONNEMENT.

I - Présentation du bilan des activités des années 2006-2007

M. Jean-Louis BIROS rappelle que l'année 2005 a été marquée par une baisse importante de la quantité de perchloréthylène reçue sur le site correspondant à la perte de quelques gros clients. (La situation s'est un peu redressée depuis).

Au cours des 2 dernières années, la société MAILLE ENVIRONNEMENT a reçu respectivement 1123 tonnes (2006) et 1017 tonnes (2007) pour un volume global autorisé par arrêté préfectoral à 1300 t/an. Le chiffre d'affaires pour l'année 2007 s'élève à environ 800.000 €.

Compte tenu de l'augmentation du prix du pétrole, la régénération de perchloréthylène est plus intéressante d'un point de vue financier. Malgré tout, les marchés potentiels de perchloréthylène ont migré vers la Chine. Les « réserves » de perchloréthylène usagé ne sont pas très importantes en Europe.

La location d'un bâtiment supplémentaire, adjacent aux bâtiments actuels, a permis la mise en place d'un broyeur destiné à déchiqueter les fûts métalliques dans lesquels sont transportés le perchloréthylène usagé. Les fûts ainsi découpés sont nettoyés dans du perchloréthylène régénéré afin de les débarrasser des traces de perchloréthylène usagé : cette opération permet de mieux valoriser la ferraille.

Pour se diversifier, la société propose également du conseil en matière de sécurité dans les transports de matières dangereuses et sur les déchets dangereux.

II - Perspectives pour 2008/2009

L'utilisation de perchloréthylène (solvants chlorés) est stagnante ou en baisse. La société recherche donc de nouveaux marchés sur des produits ou activités différents.

Chlorure de méthylène

Un autre produit, le chlorure de méthylène, intéresse la société MAILLE ENVIRONNEMENT. En effet, ce produit est principalement utilisé en tant que décapant ou comme agent nettoyant dans l'industrie pharmaceutique (le chlorure de méthylène sert notamment au nettoyage des réacteurs entre 2 types de production). Actuellement, ce produit est détruit mais MAILLE ENVIRONNEMENT aurait pour idée de le régénérer.

Cette nouvelle filière devra passer par l'investissement et la mise en place d'un nouveau distillateur.

Station de transit et de regroupement

La société réfléchit à l'idée de mettre en place une station de transit et de regroupement de déchets dangereux produits par les PME-PMI de la région. Une fois collectés et regroupés, ces déchets seraient évacués vers des filières d'élimination dûment autorisées à cet effet. Cette activité serait envisageable dans le cas d'un déménagement vers un autre site.

Monsieur CLAUDE pense qu'un projet de transit-regroupement de tels déchets serait une bonne initiative sur la région.

III – Points divers

Opération coup de poing dans les pressings

M. BIROS rappelle que le ministère de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement durable (MEEDDAT) a lancé une opération coup de poing dans les pressings. Cette opération passe par une vérification de la filière d'élimination du perchloréthylène usagé (nettoyage à sec). Une répercussion sur l'activité de la société MAILLE ENVIRONNEMENT est espérée.

REACH

Dans le cadre du règlement REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques ou en anglais : *Registration, evaluation and authorisation of chemicals*), M. BIROS s'interroge sur l'obligation d'enregistrer ou de pré-enregistrer le perchloréthylène usagé (date butoir le 30 novembre 2008).

Les éléments de réponse sont peut-être sur le site internet du ministère à l'adresse suivante <http://www.reach-info.fr>

Transfert transfrontalier de déchets

M. BIROS évoque les nombreuses difficultés administratives rencontrées dans le cadre des demandes d'importation de déchets perchlorés en France ; les difficultés sont surtout rencontrés dans les pays de transit et lors des renouvellements dans le pays d'importation, en l'occurrence, la France.

Monsieur le Sous-Préfet de Castres demande à la société MAILLE ENVIRONNEMENT de lui faire une note écrite sur ces difficultés.

IV – Compte-rendu de l'inspection de 11 juin 2008

M. Laurent BODY présente brièvement des points importants abordés lors de la dernière inspection, à savoir le respect de certaines prescriptions techniques annexées à l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 5 novembre 1998 modifié :

- procédure d'admission préalable,
- procédure de refus,
- bordereaux de suivi de déchets,
- installations électriques,
- désenfumage des locaux.

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

Monsieur le sous-préfet confirme la tenue de ce genre de réunion selon une périodicité de 2 ans, sauf demande explicite de la part de l'exploitant ou des membres de la CLIS.

En raison de l'épuisement de l'ordre du jour et de l'absence de questions de la part des membres de la CLIS, monsieur le sous-préfet lève la séance à 11h00 et une visite du site est effectuée pour les personnes intéressées.

Le Sous-Préfet



Jacques TRONCY